

Steinfort, le 14 septembre 2021

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 1/2020/0446/128 du 7 septembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la SARL MOULINS DE KLEINBETTINGEN la modification des installations de de stockage de substances et mélanges classés à Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.
- l'arrêté N° 3/2021/0022/153 du 7 septembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société LIDL BELGIUM GMBH & CO KG l'exploitation de d'un magasin pour la vente au détail, production de froid et stockage de substances et mélanges classés à Windhof, 7-9, route d'Arlon.
- l'arrêté N° 3/2021/0276/165 du 30 août 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société SA L'ESPACE CARRELAGES ET SANITAIRES la modification du délai de mise en exploitation à Grass, 17, rue Charles Kieffer.
- l'arrêté N° 3/21/0276 du 31 août 2021 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** accorde à la société SA L'ESPACE CARRELAGES ET SANITAIRES la modification du délai de mise en exploitation à Grass, 17, rue Charles Kieffer.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de l'ITM.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Andy Gilberts
Bourgmestre f.f.




Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal